

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D2-1-2-187**OBJET : ACCORD DES 4 PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA)****Étaient présents :**

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcell)
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D2_1_2_187-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN) Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe Mme BRU Laetitia
---------------------------	-------------------------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal Mme DABERNAT Chrystelle	Directeur Général des Services Attaché Territorial
--	---

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D2-1-2-187

OBJET : ACCORD DES 4 PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA)

- VU le code du patrimoine et notamment les articles L 621-31 et R 621-93 ;
- VU la délibération n° 2022-D2-1-2-197 du 5 décembre 2022 arrêtant le projet de PLUI-H et donnant un avis favorable sur les projets de PDA ;
- VU l'arrêté n° 23URB-2-1-2-01 du 5 juin 2023 de mise à enquête publique unique du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) de la Communauté de Communes des Deux Rives, des 4 Périmètres Délimités des Abords (PDA) et de l'abrogation de 9 cartes communales, qui s'est déroulée du 27 juin 2023 au 8 août 2023 ;
- VU les observations et propositions du public recueillies durant l'enquête publique ;
- VU le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête en date du 7 septembre 2023 ;
- VU le dossier relatif aux 4 PDA joint à la présente délibération ;
- VU l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 30 novembre 2023 sur les 4 PDA ;
- VU la lettre du Préfet de Tarn-et-Garonne en date du 1^{er} décembre 2023 sollicitant l'accord de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, sur le projet de PDA.

Les communes de Donzac pour le clocher de l'église Saint-Barthélémy, Goudourville pour le château et l'église Saint-Julien, Pommevic pour l'église Saint-Denis et Valence d'Agen pour les 2 lavoirs situés rue Saint-Bernard et Allées des Fontaines et le monument aux morts, ont souhaité mettre en place un Périmètre Délimité des Abords, conjointement à la prescription du PLUI-H, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Le dossier soumis à l'enquête publique et les résultats de l'enquête publique ne justifient pas de modification des projets de PDA.

Par conséquent, conformément à l'article R 621-93 du code du patrimoine, le Préfet sollicite l'accord de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale sur le projet de PDA.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D2_1_2_187-DE
Reçu le 14/12/2023

DECIDE

- de donner son accord aux 4 Périmètres Délimités des Abords sur les communes de Donzac, Goudourville, Pommevic et Valence d'Agen,

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération est affichée pendant un mois au siège de la CC2R et dans les mairies des 4 communes membres concernées. Elle sera à disposition du public au siège de la CC2R, publiée sur le site internet de la communauté de communes et au recueil des actes administratifs.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Marie-Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET